Plafonnement des prix des gels hydro-alcooliques en France

Compte Test - 2020-03-08 23:37:23 - Vu sur pharmacie.ma

L’article L. 442-5 du Code du commerce français interdit la vente à un prix inférieur au prix de cession du fournisseur. Le non respect de cette disposition expose le commerçant à des sanctions pénales. Mais, suite à la crise du Coronavirus, les prix de cession et les prix de vente des «gels hydro-alcooliques destinés à l'hygiène corporelle, quelle que soit leur dénomination commerciale» sont plafonnés depuis vendredi dernier. Les pharmaciens français vont de ce fait devoir vendre les gels hydo-alcooliques acquis avant le 6 mars à perte.